
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 298 DU 21 MAI 2025
portant nomination au Ministère du Cadre de Vie
et des Transports, en charge du Développement
durable.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 mai 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les suivent sont nommées au Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable dans les fonctions ci-après :

- Directeur général de l'Environnement et du Climat
monsieur **Ibila DJIBRIL**

- Directeur des Transports terrestres et aériens
monsieur **Joseph AHISSOU**



- Directeur des Affaires portuaires, maritimes et fluvio-lagunaires
monsieur **Jessugnon Germain AHISSOU**
- Directeur départemental du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable de l'Atlantique
monsieur **Adolphe Vaxilis TOHOUNDJO**
- Directeur départemental du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable de la Donga
monsieur **Djinédou TAKPARA**
- Directeur départemental du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable de l'Ouémé
monsieur **Dohêto Célestin AZONHOUMON.**

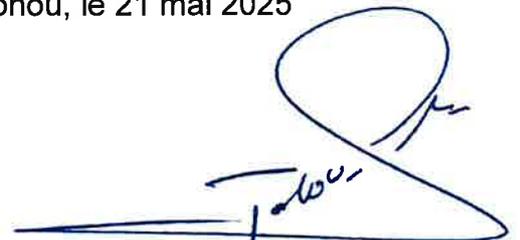
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 mai 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – C.COM 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MCVT 2 – AUTRES
MINISTÈRES 19 – SGG 4 – INTERESSES 6 – JORB 1.